Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DVM_DAG_26_040-AR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N°DGA-DVM/DAG/26/040 - NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISIONS

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

06 MAI 2026

que la convocation a été faite le 22 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 37 sur 39.

La Maire
Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 17 h 40 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DVM_DAG_26_040-AR

DELIBERATION N°DGA-DVM/DAG/26/040

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISIONS

L'article L2121-22 du CGCT dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans le règlement intérieur préalablement adopté par la collectivité, il a été prévu la création de trois commissions :

- **Education / Culture / Sport / Politique de la ville**
- **Affaires Générales / Finances / Economie et développement**
- **Travaux / Habitat et urbanisme / Environnement**

Ces commissions sont composées de la manière suivante :

- **La Maire qui est la présidente de droit**
- **5 membres titulaires et 5 suppléants**

La désignation des membres dans les commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Dès leur nomination, la maire qui est présidente de droit commissions procèdent à la convocation des membres de la commissions dans les huit jours.

Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui disposera du pouvoir de convoquer la commission et de la présider si la maire est absente ou empêchée.

La commission se réunie sur convocation de la maire, présidente de droit, ou de son vice-président, sur tous les sujets qui lui sont soumis notamment les délibérations sur lesquelles la maire souhaite recueillir un avis de la commission.

Pour la nomination des membres dans les commissions, l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que le vote doit se faire au scrutin secret. Par exception, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Cette décision ne pas recourir au scrutin secret doit être prise à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide :

1- De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

2- De désigner les membres suivants au sein des commissions :

Commission Education / Culture / Sport / Politique de la ville	
Les membres titulaires	**Les membres suppléants**
- **Alexandre Martin** - **Nicole Givran** - **Nils Brynhildsvoll** - **Fabienne Ivoule** - **Marie-Line Soubadou** -	- **Julien Rode** - **Elodie Apalama** - **David Moucouvéia** - **Teddy Paliata** - **Cindy M'Couroupa**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DVM_DAG_26_040-AR

Commission Affaires Générales / Finances / Economie et développement	
Les membres titulaires	**Les membres suppléants**
- Teddy Libelle - Heliette Bakari - Roselyne Valliamé-Caly - Angélique Moutoussamy - Yves Ferrières -	- Cynthia Laude - Renée Guédama - Yanis Marinier - Daniel Convert - Ludivine Thomas

Commission - Travaux / Habitat et urbanisme / Environnement	
Les membres titulaires	**Les membres suppléants**
- Catherine Marinier - Dimitri Vinketassala - Julien Imaho - Angélique Poullain - Jerome Alaguiry	- Gilbert Ramassamy - Régine Soupramanien - François Vélin-Cassim - Silogia Técher - Marie-Line Soubadou

3- D'autoriser la maire à signer tous les documents y afférents ;

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITOUZE

COMMUNE DE SAINTE-MARIE DE LA REUNION